



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 février 2025

n° 020-25

**Objet :** *RD - Approbation de la convention de groupement de commandes pour la réalisation de l'étude du Schéma directeur eau potable inter-collectivités*

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 31

**Aillon-le-Jeune**

**Aillon-le-Vieux**

Vincent Miguet

**Arith**

Cécile Trahand

**Barberaz**

**Barby**

Christophe Pierretton

**Bassens**

**Bellecombe-en-Bauges**

Eric Delhommeau

**Challes-les-Eaux**

Josette Rémy

**Chambéry**

Marie Bénévise - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

**Cognin**

**Curienne**

**Doucy-en-Bauges**

**Ecole**

Hervé Ferroud-Plattet

**Jacob-Bellecombette**

Brigitte Bochaton

**Jarsy**

**La Compôte**

**La Motte-en-Bauges**

Damien Regairaz

**La Motte-Servolex**

Hélène Jacquemin

**La Ravoire**

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

**La Thuile**

**Le Châtelard**

**Le Noyer**

**Les Déserts**

**Lescheraines**

**Montagnole**

**Puygros**

**Saint-Alban-Leysse**

Michel Dyen

**Saint-Baldoph**

Valentin Hachet

**Saint-Cassin**

Jocelyne Gougou

**Saint-François de Sales**

**Saint-Jean-d'Arvey**

Christian Berthomier

**Saint-Jeoire-Prieuré**

Jean-Marc Léoutre

**Saint-Sulpice**

Marcel Ferrari

**Sainte-Reine**

Philippe Ferrari

**Sonnaz**

Daniel Rochaix

**Thoiry**

**Vérel-Pragondran**

Jean-Pierre Coendoz

**Vimines**

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Isabelle Dunod - de Florence Bourgeois à Thierry Repentin - de Alain Caraco à Jean-Benoît Cerino - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

- conseillers excusés : 14

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fresso - Philippe Gamen - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

### GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

## **Bureau du 13 février 2025**

délibération n° 020-25

objet **RD - Approbation de la convention de groupement de commandes pour la réalisation de l'étude du Schéma directeur eau potable inter-collectivités**

---

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que les collectivités Grand Anney, Grand Chambéry, Rumilly Terre de Savoie et Grand Lac sont historiquement liées à travers l'exercice de leur mission de service public de l'eau : des échanges d'eau potable ont déjà lieu au niveau de plusieurs points de leurs réseaux.

Les missions relatives à la production et à la distribution d'eau connaissent des tensions croissantes. Le changement climatique amplifie les risques de défaillance. Les exigences environnementales de préservation des milieux (ruisseaux, ressources gravitaires) impliquent des besoins de substitution et un recours aux eaux de surface ou aux nappes. Enfin les exigences de qualité accrues peuvent impliquer l'arrêt de certaines ressources.

Dans ce contexte, Grand Anney, Grand Chambéry, Rumilly Terre de Savoie et Grand Lac souhaitent construire une collaboration à long terme pour améliorer la résilience de leurs territoires avec des transferts d'eau potable réciproques, toutes ressources confondues.

En premier lieu, il est nécessaire de réaliser une étude comprenant l'analyse des besoins/ressources, des risques et scénarios de crise, aboutissant à la proposition d'une architecture globale de connexion.

Il est proposé qu'un groupement de commandes soit constitué entre les quatre collectivités pour la réalisation de cette étude.

La Communauté d'agglomération Grand Lac est désignée coordonnatrice du groupement, chargée de la passation, la signature et de la notification du marché, ainsi que de son animation technique. Chaque membre du groupement en suit l'exécution pour la part qui le concerne.

La convention de groupement prévoit de l'indemniser à hauteur de 24 000 € net sur la durée de l'opération, répartis en 4 parts égales, soit 6 000 € par collectivité.

Le marché comprendra :

- une part forfaitaire d'un montant prévisionnel de 200 000 € HT réparti entre les collectivités en 4 parts égales (25 %). Cette phase correspond au cœur de l'étude d'interconnexion, avec notamment l'analyse des besoins/ressources de chaque collectivité, l'évaluation des risques et la construction des scénarios de crise, aboutissant à la proposition d'une architecture globale de connexion, modélisée et chiffrée,
- une part sur bons de commande : chaque membre du groupement pourra faire réaliser des prestations supplémentaires sur bons de commande, sans minimum et dans la limite d'un maximum estimé à 50 000 € HT par membre. Cela pourra concerner des études d'approfondissement, comme l'évaluation des risques d'un site en particulier, la modélisation précisée sur un tronçon de conduite qui concernerait uniquement une partie des collectivités, l'animation d'une réflexion en lien avec le sujet (par exemple plan de gestion ou exercices de crise).

Le délai global de l'opération est estimé à 2 ans (phase préparatoire et exécution du marché).

La commission d'appel d'offres du groupement rassemble deux représentants de chaque collectivité. Il est proposé de désigner Daniel Rochaix en tant que titulaire et Michel Dyen en tant que suppléant.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

**Vu** la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les conventions de groupement de commandes,

**Vu** les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du code de la commande publique,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

**Article 1 : d'approuver** la convention de groupement de commandes pour la réalisation de l'étude du Schéma directeur eau potable inter-collectivités,

**Article 2 : d'autoriser** le président ou son représentant à signer cette convention et tous documents à intervenir pour l'exécution de la présente décision,

**Article 3 : de désigner** Daniel Rochaix en tant que représentant titulaire de Grand Chambéry, et Michel Dyen en tant que représentant suppléant, à la commission d'appel d'offres du groupement,

**Article 4 : de dire**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **020-25**

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Objet de l'acte :           | RD - Approbation de la convention de groupement de commandes pour la réalisation de l'étude du Schéma directeur eau potable inter-collectivités |
| Classification Préfecture : | 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres   |
| Date de l'acte :            | 13 février 2025   |
| Annexe(s) :                 | Convention  |

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| Identifiant de télétransmission : | 073-200069110-20250213-lmc1H33109H1-DE |
| Identifiant unique de l'acte :    | lmc1H33109H1                           |

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Date de transmission en Préfecture :      | 17 février 2025       |
| Date de réception en Préfecture :         | 17 février 2025       |
| Date de publication sur le site internet: | lundi 17 février 2025 |